



VILLE DE CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

LA VILLE DE CONCARNEAU

(Sud Finistère, 20 000 habitants)

Recrute par voie statutaire un(e)

AGENT POLYVALENT VOIRIE ROUTE

Poste à temps plein de catégorie C
Cadre d'emploi des adjoint techniques territoriaux
A pourvoir au 1^{er} décembre 2022

Activités :

- ✓ Effectuer des travaux d'entretien, des revêtements routiers et des trottoirs,
- ✓ Mettre en place la signalisation verticale,
- ✓ Poser le mobilier urbain
- ✓ Entretien le matériel,
- ✓ Entretien les accotements et les réseaux d'eau pluviale,
- ✓ Poser les bordures,
- ✓ Assurer le service hivernal
- ✓ Réalisation de peinture routière
- ✓ Divers travaux de voirie

Profil et compétences requises :

- ✓ Expérience sur un poste similaire souhaitée,
- ✓ Permis B exigé,
- ✓ Permis C souhaité,
- ✓ CACES 4 (catégorie engins de chantiers) souhaité,
- ✓ Formation à la signalisation temporaire de chantier souhaitée,
- ✓ Savoir appliquer les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers et sur la voie publique,
- ✓ Rigueur, initiative, organisation et autonomie.
- ✓ Sens du travail en équipe.

Relations : avec les usagers.

Contraintes :

- Horaires variables et décalés suivant la saison.
- Astreinte obligatoire une semaine tous les deux mois environ, qui nécessite de résider à moins de dix minutes de la ville.

Date limite de candidature le 19 novembre 2022

Adresser CV, lettre de motivation à :
Monsieur Le Maire de Concarneau

Place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU cedex
ou candidature en ligne : <https://mesdemarches.cca.bzh/>

Renseignements complémentaires : Direction des ressources humaines - rh.competences@cca.bzh

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle